



Nouvelle Edition

Devenez acteur
d'une mission
de santé publique



EFS Antoine Viteaux de Tappol

commune-donneur.fr



L'ÉDITO



« AU CŒUR DE LA VILLE »

Stéphane Noël,
Directeur de l'EFS
Île-de-France

Le rôle des collectivités est essentiel et prépondérant dans la mobilisation des citoyens autour de notre grande cause nationale de santé publique, le don de sang.

Le Label COMMUNE DONNEUR permet aux collectivités de s'inscrire dans une démarche citoyenne en faveur du don de soi, des dons de vie.

En participant à ce Label, vous entrez dans la grande chaîne de solidarité et devenez des ambassadeurs du don de sang, aux côtés de l'Établissement français du sang, des bénévoles et des donneurs.

Votre soutien est essentiel car 69 % des dons prélevés en Île-de-France le sont au plus près des citoyens grâce aux collectes mobiles (dont 84% dans les communes franciliennes).

En France, chaque année, 1,7 million de personnes donnent leur sang. Grâce à cette générosité, plus d'1 million de patients sont soignés. Fidéliser les donateurs et développer une politique active de recrutement de nouveaux candidats au don est indispensable pour assurer notre mission de service public.

Les élus et les équipes municipales ont un rôle essentiel à jouer en tant que relais d'information. Prescripteurs auprès du grand public et acteurs de proximité, ils ont ainsi la possibilité de s'inscrire dans une démarche responsable, d'intérêt général et de santé publique.

Le Label COMMUNE DONNEUR, sous la responsabilité de l'EFS Île-de-France et du Comité Régional Fédéré pour le Don de Sang Bénévole de la région Île-de-France, répond à cette démarche.

LE LABEL, UN SYMBOLE D'ENGAGEMENT

Le Label COMMUNE DONNEUR symbolise et valorise l'engagement de la collectivité, concrétisé par ses actions menées pour le don de sang. Il est attribué en fonction de la nature, de la qualité et de la diversité de ces actions. Suivant l'importance et la force de son engagement, la collectivité candidate au Label pourra se voir attribuer un Label de niveau « bronze », « argent » ou « or ».

Le Label COMMUNE DONNEUR est un bel outil au service de l'autosuffisance quantitative et qualitative en produits sanguins, de la région Île-de-France. Il est le symbole de la contribution, indispensable et indéniable, des collectivités à une promotion large du don de sang auprès des citoyens.

Participez à ce Label et saisissez l'opportunité de distinguer votre ville, l'ensemble de vos équipes municipales et ses habitants pour leur investissement en faveur d'une cause de santé publique.



L'ORGANISATION DU LABEL

PRÉSENTER SA CANDIDATURE AU LABEL



* L'identifiant attribué à la commune, lui restera rattaché durant toute la vie de son Label (même pendant d'éventuelles périodes d'interruption).
** La saisie pourra être modifiée à tout moment et autant de fois que nécessaire, jusqu'à une phase de clôture/signature finale.

AGENDA DU LABEL



Exemple : la Collectivité candidate pour le Label 2023 sur les actions menées en 2022. Elle pourra renouveler jusqu'au 31/12/2025 son Label pour les actions menées en 2025.

UN LABEL ACCORDÉ POUR 3 ANS

Le Label est accordé pour une durée de 3 ans. Il sera toutefois demandé à la collectivité labellisée de déposer dans la plateforme, dans un espace ad hoc, un rapport simple des actions menées en N+1 et N+2.

Un contrôle aléatoire pourra également être organisé au cours de la vie du Label, en année N+1 ou en année N+2. Les communes concernées en seront informées suffisamment à l'avance pour leur permettre de réunir les éléments nécessaires au contrôle.

Une collectivité qui souhaiterait ne pas attendre la fin des 3 années pour accéder à un niveau supérieur du Label peut à tout moment (avant la fin de l'année N-1 du Label souhaité) refaire acte de candidature et suivre à nouveau le processus de primo-accès. Le Label qui lui sera alors accordé pour une nouvelle période de 3 ans.

À l'issue des 3 ans, la collectivité qui souhaite le renouvellement de son Label doit (avant le 31 décembre de l'année N+2) l'exprimer via la rubrique « renouvellement » de la plateforme.

L'octroi du Label COMMUNE DONNEUR sera matérialisé par un trophée indiquant le niveau du Label « bronze », « argent » ou « or », le nom de la collectivité, et l'année d'obtention du Label. Les trophées seront remis aux collectivités dans le cadre du salon de l'AMIF, partenaire du Label depuis sa création.

LES PRIX DU JURY

Un prix du jury pourra être remis à la commune ayant mis en œuvre une ou plusieurs actions remarquables en faveur du don de sang. Son ou ses actions font alors l'objet d'une communication spécifique au cours de la cérémonie de remise des Labels et lors des différentes actions de communication menées pour valoriser les lauréats.

LA BOÎTE À OUTILS

La boîte à outils contient tous les éléments que les collectivités peuvent utiliser après l'obtention du Label, pour mettre en avant leur engagement en faveur du don de sang. Ils sont disponibles sur la plateforme commune-donneur.fr.

LE LOGO



Le logo du Label pour vos supports de communication (publications, réseaux sociaux, signalétique, site internet, courriers...).

LE PANNEAU D'ENTRÉE DE VILLE



Le bureau du Label fournit la charte graphique pour la conception du panneau. La création, la mise en page, la fabrication et la pose sont à la charge de la collectivité. Celles-ci peuvent faire poser ces panneaux d'entrée de ville dès l'obtention du niveau bronze, argent ou or.

LES CRÉATEURS DU LABEL

L'Établissement français du sang Île-de-France



Créé le 1^{er} Janvier 2000, l'Établissement français du sang (EFS), placé sous la tutelle du Ministère de la santé et de la Prévention, est un établissement public de l'État. L'EFS Île-de-France est l'un des 13 établissements régionaux qui le composent. Établissement médical, scientifique et technique, l'EFS a pour vocation première de maintenir l'autosuffisance en produits sanguins labiles sur l'ensemble du territoire. L'EFS Île-de-France intervient sur la région administrative francilienne. Il couvre 20 % des besoins nationaux en produits sanguins.

efs.sante.fr

Le Comité Régional Fédéré pour le Don de Sang Bénévole de la région Île-de-France



Le Comité Régional est adhérent à la Fédération française pour le don de sang bénévole reconnue d'utilité publique. Il se compose de 80 associations, regroupées en 7 unions départementales, ainsi que d'associations d'entreprises. Près de 600 bénévoles œuvrent aux côtés de l'EFS Île-de-France, et apportent ainsi localement un soutien précieux avant, pendant et après les collectes, toujours dans le but de recruter et fidéliser les donneurs.

ffdsb.org

NOTRE PARTENAIRE



Avec le soutien de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF)

L'association des Maires d'Île-de-France soutient ce projet depuis sa création en 2009. Une convention de partenariat tripartite a été signée avec l'EFS Île-de-France et le Comité Régional en décembre 2010. Ce partenariat vise à constituer avec les Maires d'Île-de-France un réseau de communication et d'information sur le don de sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins.

amif.asso.fr



Bureau du Label - Bâtiment A
122, 130 rue Marcel Hartmann
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : +33(0)1 43 90 52 46

idfr.bureaudulabel@efs.sante.fr